

- annuler la décision du 28 juillet 2014 confirmant le transfert des droits à pension acquis antérieurement à l'entrée en service de la requérante en application des dispositions générales d'exécution de l'article 11 § 2 de l'annexe VIII du statut du 3 mars 2011;
- condamner la Commission européenne aux dépens.

Recours introduit le 4 mai 2015 — ZZ/ECDC

(Affaire F-71/15)

(2015/C 245/62)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: ZZ (représentant: S. Orlandi et T. Martin, avocats)

Partie défenderesse: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

Objet et description du litige

L'annulation de la décision de l'évaluateur d'appel portant établissement définitif du rapport de notation du requérant pour l'année 2013.

Conclusions de la partie requérante

- Annuler la décision de l'évaluateur d'appel portant établissement définitif du rapport de notation du requérant pour la période 2013;
- Condamner l'ECDC aux dépens.

Recours introduit le 6 mai 2015 — ZZ/Parlement

(Affaire F-73/15)

(2015/C 245/63)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: ZZ (représentant: M. Casado García-Hirschfeld, avocat)

Partie défenderesse: Parlement européen

Objet et description du litige

L'annulation de la décision de ne pas accorder d'indemnités journalières au requérant suite à son transfert de la Commission, où il était affecté à la délégation de l'UE au Yémen, au Parlement européen, à Bruxelles.